

Réalisez vos démarches d'urbanisme en ligne !

Depuis janvier 2023, un service en ligne vous permet de réaliser vos démarches d'urbanisme depuis chez vous. Permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme... Gratuit, simple et sécurisé, ce guichet numérique optimise les procédures d'instruction des dossiers d'urbanisme et facilite toutes vos démarches.

1

PLUS SIMPLE

Pour vous guider dans votre demande, un **tutoriel est disponible sur le guichet numérique**, et vous aide à choisir le bon formulaire. Toutes les informations vous seront indiquées pour construire votre dossier et fournir les pièces justificatives et photos obligatoires.



2

PLUS RAPIDE

Accessible 24h/24 et 7j/7, le dépôt en ligne est un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé. En quelques clics, déposez votre dossier et consultez directement les avis et courriers par mail.



3

ÉCOLOGIQUE

Choisir de déposer son dossier en ligne, c'est aussi **préserver l'environnement** en limitant l'impression de multiples exemplaires papier !

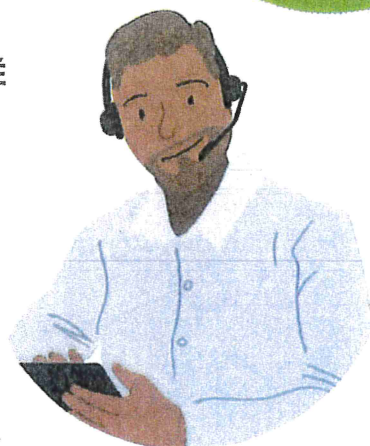


4

PRATIQUE ET SÉCURISÉ

Le dépôt en ligne permet aux services d'instruction de traiter plus facilement votre dossier via un logiciel sécurisé.

À tout moment, vous pouvez échanger directement avec les services en charge de votre dossier et suivre l'état d'avancement de votre demande en temps réel sur votre compte personnel. Les professionnels peuvent suivre l'ensemble de leurs dossiers sur le même compte.



Vous êtes un particulier ou un professionnel de l'urbanisme ?

Rendez vous sur www.grandlieu.fr/je-depose-mon-dossier-en-ligne



Le saviez-vous ?

Le dépôt des dossiers au format papier est toujours possible en mairie. Un code secret vous sera alors remis pour vous permettre de faire votre demande de suivi en ligne et ainsi consulter l'avancement de votre dossier.